Question avec demande de réponse écrite E-001663/2021
à la Commission
Article 138 du règlement intérieur
Eric Andrieu (S&D)

Objet: Fusion Getrad Ford Transmission/Magna Powertrain

L'entreprise Getrad Ford Transmission (GFT) de Blanquefort (France), spécialisée dans la production de boîtes de transmission manuelles pour le marché automobile, a récemment fait l'objet d'une opération de concentration au profit d'un unique actionnaire, l'entreprise Magna Powertrain.

Malgré les inquiétudes exprimées par les syndicats et les élus du territoire sur l'avenir du site, la DG Concurrence, agissant dans le cadre strict de son mandat, a conclu que cette fusion n'entraînerait pas de perte significative de concurrence et a autorisé l'opération.

Il ressort du dossier transmis à la Commission par Magna Powertrain que le site GFT ne produira pas d'autres boîtes que des boîtes manuelles d'ici 2026.

Alors que le marché est résolument orienté vers les transmissions automatiques destinées aux véhicules électriques et hybrides, il y a là un grand risque de voir l'activité de GFT se réduire jusqu'à menacer sa pérennité et l'emploi.

La Commission peut-elle nous indiquer si l'aval donné à la concentration fut conditionné à la seule production de transmissions manuelles pour les années à venir, ou si Magna Powertrain dispose de la liberté de réorienter sa production vers l'automatique dès à présent?